

13855

**ATELIER REGIONAL SUR LA GESTION DES
CONFLITS LIES A L'EXPLOITATION DES
RESSOURCES PASTORALES**
DAKAR DU 21 AU 25 OCTOBRE 1995

**THEME : ROLE DES FEMMES DANS LA GESTION DES CONFLITS
LIES A L'EXPLOITATION DES RESSOURCES PASTORALES**
Par Mme Awa KA, AREJ (sénégal)

I. RAPPEL DES RESULTATS DE L'ATELIER DE BOBO-DIOULASSO

Dans le contexte sahélien d'aujourd'hui, la sécheresse persistante, le déficit pluviométrique quasi chronique et la dégradation du couvert végétal qui s'en est suivi font que les utilisateurs des ressources naturelles partagées se posent de plus en plus en situation objective de conflits d'intérêts.

Les utilisateurs des ressources pastorales sont ceux qui sentent le plus leurs intérêts menacés. L'agriculteur est toujours en quête d'espaces fertiles pour aménager son champ et l'éleveur à la recherche de zones vertes pour faire paître son bétail. Dans cette concurrence sans répit, l'éleveur est, le plus souvent, lésé dans la résolution des conflits.

C'est pourquoi en juin 1996, les décideurs du monde pastoral se sont réunis à Bobo-Dioulasso pendant 5 (cinq) jours pour identifier les causes de ces conflits et apporter ensuite des propositions de solutions.

L'atelier a connu une forte représentation des femmes venues des pays partenaires du PRASET.

A deux reprises, les femmes ayant pris part aux travaux de l'atelier se sont retrouvées pour approfondir leur réflexion sur le thème développé de manière générale et mettre en exergue le rôle fondamental qu'elles peuvent jouer dans la gestion des conflits. De leurs discussions, sont ressortis trois points essentiels qui résument, de manière succincte, leur rôle dans la gestion des conflits :

1. les femmes sont toujours solidaires de leurs maris dans la gestion des conflits. *"Un mari qui a le soutien de sa femme ou de sa maman est toujours fort"* nous dit l'adage populaire;

2. les femmes apaisent en général les conflits de par leur caractère conciliant et l'influence qu'elles peuvent exercer sur leurs maris. De manière générale, les femmes sont partisans de la non violence; cela ne voulant pas dire qu'elles ont peur ou qu'elles ne savent pas se battre. Il y a seulement qu'elles pensent toujours *a priori* aux conséquences qu'elles peuvent subir d'une manière ou d'une autre. Même si elles ne supportent pas toujours les douleurs corporelles, elles sont toujours sensibles moralement, économiquement et socialement au dénouement malheureux d'un conflit;

3. par ailleurs, les femmes jouent un rôle essentiel dans l'éducation des enfants dont certains aspects participent de la prévention des conflits. Voici un exemple parmi d'autres cas:

Une fois dans le Ferlo profond, des enfants faisaient paître le troupeau familial.

A un moment donné, une partie du bétail, en divagation, est entrée dans le champ d'un agriculteur; celui-ci punit les enfants. Leur père a réagi violemment parce qu'il n'était pas content de la punition infligée à ses enfants. Le contentieux n'arrivant pas à être réglé, on finit par vouloir en venir aux armes. La maman, sentant le danger qui pouvait découler de cette bagarre imminent, est intervenue pour rendre banale l'affaire et pardonner à l'agriculteur car elle ne souhaitait pas que ses enfants soient à l'origine d'un conflit.

Ce rôle indirecte, timide, non apparent, mais très déterminant dans la prévention ou le règlement d'un conflit est confirmé par les différentes personnes interviewées pour la réalisation de cette communication.

Maintenant , est-ce à dire que nos ambitions s'arrêtent là ? Est-ce à dire que légalement et politiquement les femmes éleveurs du Sahel doivent s'en tenir là ?

Certes les participants à ces assises vont apporter des éléments de réponses à ces questions, du moins l'espérons-nous. Mais, nous pouvons d'avance partager nos prétentions qui sont tout à fait fondées en cette fin du 20e siècle, au moment où tous les pays du Sahel s'engagent dans un processus de démocratisation des institutions. C'est dire que, tout en gardant notre rôle de conseillères, nous pensons que celui-ci doit aussi être plus actif, plus formel.

II. LA DECENTRALISATION (REGIONALISATION) : QUELS ENJEUX ?

L'expérience du Sénégal

Même si l'accès de la femme aux instances de décision ne rencontre pas d'obstacles juridiques, dans la pratique, leur représentation dans ces instances (conseil rural par exemple) reste insignifiante. Sur 365 Communautés Rurales, une seule est dirigée par une femme analphabète. L'on peut ouvrir une petite parenthèse pour parler des réalisations de celle-ci d'après un jugement fait par le président de l'Association des Elus Locaux du Sénégal. De manière générale, le bilan de Madame la Présidente de la Communauté Rurale est positif :

- 1 - Recouvrement de la taxe rurale à 100%
- 2 - Réalisation d'une gare routière et d'une route bitumée
- 3 - Réalisation d'un projet d'aduction d'eau et d'électricité.

De fait, cette réussite se ferait difficilement dans un contexte où la gestion des conflits est toujours inscrite à l'ordre du jour.

Un autre exemple pour illustrer la capacité des femmes à gérer des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales.

Voici une dame, qui est membre du conseil rural dans la zone polarisée de ce forage. Dans ce conseil rural, chaque conseiller est responsable d'une zone, le plus souvent sa zone de résidence. Récemment, un conflit a failli éclater entre les éleveurs de la localité et un agriculteur

qui a aménagé son champ au beau milieu de la zone pastorale. N'eût été le caractère conciliant et la prévoyance de cette dame, le répertoire des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales allait encore enregistrer une nouvelle donnée malheureuse.

Par ailleurs, les Etats sahéliens, particulièrement l'Etat Sénégalais, commencent lentement mais sûrement à s'intéresser à cette force vive de la nation, cette couche sociale dont l'importance au Sahel n'est plus à démontrer.

Ainsi, pour la régionalisation qui va entrer en vigueur très prochainement, le quota de 25 % de femmes et 10 % de jeunes est fixé aux partis politiques lancés dans la compétition électorale (rurale, communale, régionale) de novembre prochain.

C'est-à-dire que quantitativement, les jalons d'une gestion plus démocratique sont posés.